

CONCOURS D'HISTOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

THÈME 2021
TERRE DE PAROLE, TERRE DE PARTAGE



1^{ère} Édition



VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'HISTOIRE CONTEMPORAINE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le concours d'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie est organisé par le vice-rectorat, et avec le concours des cellules d'animation pédagogique du Service de Archives de la Nouvelle-Calédonie, du musée de l'histoire maritime, du musée de la ville de Nouméa, du musée de la Seconde Guerre mondiale, du centre culturel Tjibaou, de la médiathèque Bernheim et de la Maison du livre.

Il a pour objectif l'appropriation par les élèves de l'histoire contemporaine de la Nouvelle-Calédonie et la mise en œuvre d'une démarche de projet à caractère pluridisciplinaire.

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

PUBLIC SCOLAIRE

Le concours est ouvert aux élèves de collège des classes de 3^e uniquement incluant les SEGPA, aux élèves des lycées général, technologique, professionnel, agricole et ALP, établissements publics et privés.

INSCRIPTIONS

Les chefs d'établissement inscrivent les classes à l'aide de la fiche d'inscription ci-jointe qu'ils déposent avant le **28 mai 2021** sur le padlet à cette adresse : <https://padlet.com/emmanuellegoulard/ztyf0qk0l9wqlyd5>

CATÉGORIES

Trois catégories sont ouvertes :

- **Catégorie collège** pour tous les candidats des classes de 3^e et de 3^e SEGPA.
- **Catégorie lycée** pour tous les candidats relevant des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel, agricole et des ALP.
- **Catégorie chef d'œuvre** pour les élèves de la voie professionnelle inscrits en seconde CAP ou 1^{ère} bac pro. Ces candidats peuvent bénéficier de l'extension du thème annuel sur deux ans afin de faire correspondre leurs réalisations dans le cadre du concours aux deux années du cycle de formation consacrées au chef d'œuvre
 - La participation au concours peut aussi être envisagée sur un an, en tant qu'étape intermédiaire dans la réalisation finale du chef d'œuvre.
 - La participation au concours peut faire l'objet de la présentation retenue par les candidats pour l'épreuve orale du chef d'œuvre en terminale CAP et terminale Bac professionnel.
 - Tous les élèves de la voie professionnelle, peuvent également concourir dans la « catégorie ordinaire » si le projet est sans lien avec la réalisation du chef d'œuvre.

NB :

- Les travaux seront conduits collectivement par groupe de 4 élèves au minimum quelle que soit la catégorie d'inscription,
- Pour la catégorie chef d'œuvre dans la voie professionnelle :
 - La mise en œuvre du chef d'œuvre de la voie professionnelle dans le cadre du concours d'histoire respecte intégralement les textes officiels qui régissent sa réalisation et sa certification. Pour rappel, le chef d'œuvre repose sur la spécialité professionnelle, c'est-à-dire le référentiel d'activités professionnelles et de certification en lien avec le diplôme préparé.
 - La contribution du professeur d'histoire géographie, si elle est principale dans le cadre de ce concours, demeure néanmoins connexe et proportionnée, au même titre que les autres ancrages disciplinaires dont dépend la réalisation finale du chef d'œuvre.

CALENDRIER

Candidats « collège » et « lycée » :

- Mardi 20 avril 2021 : ouverture des inscriptions
- Vendredi 28 mai 2021 : date limite d'envoi des fiches d'inscription
- Vendredi 1^{er} octobre 2021 : date limite d'envoi des travaux
- Vendredi 28 octobre 2021 : tenue du jury
- Novembre : remise des prix

Candidats « chef d'œuvre » :

- Mardi 20 avril 2021 : ouverture des inscriptions
- Vendredi 28 mai 2021 : date limite d'envoi des fiches d'inscription
- Lundi 26 septembre 2022* : date limite d'envoi des travaux
- Lundi 24 octobre 2022* : tenue du jury
- Novembre 2022 : remise des prix

TYPES DE PRODUCTIONS

Les groupes participants peuvent présenter des réalisations variées :

- Un ouvrage écrit de 10 pages maximum : article scientifique, mémoire ou auto-fiction, bande dessinée et roman graphique, nouvelle historique, etc.
- Une production numérique : diaporama, livre numérique, site internet, documentaires audio ou vidéo, serious game, contribution à Wikipédia, etc.
- Une réalisation destinée à être exposée ou manipulée (panneaux d'exposition, jeux de société, œuvre artistique, maquettes, ouvrages et objets mémoriaux, etc.

NB :

- Les réalisations conduites par les élèves de la voie professionnelle dans la catégorie « chef d'œuvre » trouveront des pistes de réalisation dans ces trois types de productions à condition qu'elles soient en lien étroit (référentiel d'activités professionnelles et référentiel de certification) avec leur spécialité professionnelle.
- Chaque réalisation devra être accompagnée d'un document de présentation indiquant succinctement : un descriptif de la production finale, la constitution et le fonctionnement du groupe concepteur, les étapes de la réalisation du projet, les points forts et les points faibles rencontrés, les modes de valorisation possibles du projet.
- Les candidats devront obtenir une autorisation écrite de chaque personne interviewée, photographiée ou filmée.

MODE DE RESTITUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront à déposer sur le padlet <https://padlet.com/emmanuellegoulard/ztyf0qk0l9wqlyd5> au plus tard lors de la 4^{ème} semaine du mois de septembre de l'année en cours pour les inscriptions ordinaires et de l'année suivante pour les candidats inscrits dans la catégorie chef d'œuvre.

JURY

Le jury sera composé d'historiens, d'inspecteurs, d'enseignants des établissements privés et publics ainsi que d'acteurs du monde culturel.

Les prix seront attribués en fonction :

- De la qualité du travail historique conduit autour du thème.
- Du rendu final de la production.
- Des renseignements produits dans la fiche de présentation accompagnant la réalisation.
- De la contribution des différentes disciplines.
- De la dynamique impulsée dans la conduite de projet.

CONTACTS

Pour toutes précisions complémentaires, vous pourrez vous adresser à :

- Isabelle Amiot pour les candidatures relevant des collèges et lycées d'enseignement général et technologique.
- Emmanuelle Goulard pour les candidatures relevant d'établissements de la voie professionnelle.